

La flore des plantes vasculaires

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Boissiera : mémoires de botanique systématique**

Band (Jahr): **57 (2001)**

PDF erstellt am: **24.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA FLORE

DES PLANTES VASCULAIRES

Nous présentons ici un inventaire complet, famille par famille, de la flore vasculaire de Côte-d'Ivoire. Les familles sont regroupées alphabétiquement au sein quatre groupes principaux: Ptéridophytes, Gymnospermes (exclusivement introduits), puis Dicotylédones et Monocotylédones.

Les familles qui ne sont représentées en Côte-d'Ivoire que par des taxons cultivés ont leur nom encadré de crochets. Dans ce cas, seul un texte général mentionne les principales caractéristiques de la famille et cite les taxons cultivés.

Dans tous les autres cas le nom de la famille est suivi du *nombre de genres* ① et *d'espèces spontanées* ②. Par espèces spontanées, nous entendons celles qui sont présentes dans les formations naturelles et les groupements rudéraux (bords de chemins, lisières et clairières, friches), ainsi que dans les plantations vivrières et industrielles. Ces espèces sont, en grande majorité, *autochtones*; d'autres ont été introduites dans des conditions et à des périodes qu'il est, le plus souvent difficile de préciser; mais elles sont désormais *naturalisées*, c'est-à-dire qu'elles se perpétuent par leurs propres moyens, sans recours de l'homme; elles ont donc pris leur place dans la flore actuelle.

En-dessous, on trouvera un renvoi aux principaux ouvrages de référence qui sont abrégés de la manière suivante:

- F.F.A.W.T.A.: The Ferns and Ferns-Allies of West Tropical Africa;
- F.W.T.A.: Flora of West Tropical Africa;
- E.P.F.A.T.: Enumération des Plantes à Fleurs d'Afrique Tropicale.

Vient ensuite l'énumération des espèces. L'agencement des taxons génériques, spécifiques ou subs spécifiques est fait par ordre alphabétique.

A la suite du genre, sont indiquées, latéralement, à sa droite, le *nombre de taxons spécifiques ou infras spécifiques* ③ qu'il renferme ainsi que sa *chorologie au niveau mondial* ④.

Au niveau spécifique ou subs spécifique, chaque taxon comporte, latéralement, à sa droite, des indications codifiées concernant sa chorologie et sa biologie (une liste des abréviations utilisées est donnée plus bas).

La chorologie de ces taxons est abordée à deux niveaux: *mondial* ⑤ tout d'abord et, en deuxième position, au sein de la *Côte-d'Ivoire* ⑥. Ces titres ne sont pas ceux d'un quelconque système classique, mais correspondent à des catégories pratiques significatives. Dans le cadre africain, les divisions chorologiques sont celles définies par J. LEBRUN (1947). La Côte-d'Ivoire, terre de superficie modérée dans laquelle les reliefs les plus importants, de surfaces réduites, n'excèdent pas 1200 m d'altitude (sauf sur le versant oriental abrupt du Nimba, dont la superficie est faible), est, au Sud, guinéo-congolaise, au Nord soudano-zambézienne; la limite, très soudainement marquée sur le terrain (quand l'homme n'a pas défriché, la forêt dense passe brutalement à la forêt claire), se situe suivant une ligne peu onduleuse, s'étendant de Touba à Bondoukou par Katiola. Nous avons donc relevé séparément les taxons guinéo-congolais (GC) et les taxons soudano-zambéziens (SZ) et aussi, suivant la terminologie de Lebrun, les taxons de liaison, communs aux deux Régions (GC-SZ). Nous avons de plus distingué, surtout, en région de forêt dense humide, les espèces endémiques de l'ouest africain (GCW) et celles jusqu'à présent connues que de la seule Côte-d'Ivoire (GCi).

A P O C Y N A C E A E

① 29 genres, ② 74 taxons de rang spécifique ou subsppécifique
F.W.T.A. ed. 2, 2: 51-80; E.P.F.A.T. 4: 66-92

***Alafia* Thouars - ③ 6**

④ **AM**

***Alafia barteri* Oliv.**

⑤ **A** ⑥ **GC** ⑦ **LmP** ⑧ **Lrp**

⑨ Entre Guidéko et Zozro, 14.6.1907, *Chevalier 19045*; Vallée du moyen Comoé, entre Dinébo et Yabouakro, 13.12.1909, *Chevalier 22568*; Pont du N'Zi, route de Toumodi, 24.5.1950, *Miège et Aké Assi 996*; Abengourou, 8.1953, *Miège et Aké Assi 1928*; Ahouabo, 27.4.1954, *Aké Assi 2302*; Forêt près de Daoukro, 9.1957, *Bouquet 4522*; A 7 km au nord de Vavoua, 18.4.1959, *Leeuwenberg 3250*; Mont Kopé, route Taï-Tabou, 31.7.1961, *Guillaumet 867*; Entre N'Douci et Divo, 24.4.1962, *Leeuwenberg 3984*; Gbablasso Sokou, 4.12.1964, *Aké Assi 7423*; Région de Toulépleu, entre Koadguézon et Blolékin, 20.4.1968, *Aké Assi 10063*.

***Alafia lucida* Stapf**

A **GC** **LmP** **Lrp**

Région de Bingerville, Akandjé, 13.9.1950, *Miège et Aké Assi 1045*; Forêt d'Adiopodoumé, 23.8.1960, *Aké Assi s.n.*; Forêt d'Adiopodoumé, 30.9.1961, *De Wilde 3104*; Entre Boubélé et Olodio, région de Tabou, 16.12.1961, *Guillaumet 1092*.

***Alafia multiflora* (Stapf) Stapf**

A **GC** **LMP** **Lrp**

Rubino (Agboville), 13.11.1950, *Aké Assi 1188*; Agnéby, 1.12.1950, *Aké Assi 1206*; Bingerville, 15.12.1965, *Aké Assi 8326*; Forêt de Niéky, 2.10.1979, *Aké Assi 14847*.

⑩ Espèce rare.

Toujours sur la même ligne que le nom du taxon, à l'extrême droite, après les indications chorologiques, s'ajoutent des informations concernant les caractères présentés par chaque espèce de la famille dans un milieu naturel. Ces caractères sont, d'une part celui du *type biologique* ⑦, d'autre part ceux de leur *adaptation à un mode de vie ou à une niche écologique plus ou moins spécialisée* ⑧.

La notion de *type biologique* ⑦, proposée par RAUNKIAER (1905), avait été imaginée pour une végétation très nordique, marquée chaque hiver par l'enneigement et le gel: elle offre un système dans lequel les plantes vasculaires sont classées d'après leur organisation générale et les caractères (dimensions, pérennité ou annualité) de leur appareil aérien, en fonction de leur aptitude à résister au froid. C'est pourquoi la première réaction d'un "tropicaliste" en présence de ce système fut de le rejeter pour les pays chauds (AUBREVILLE, 1963). Mais d'autres spécialistes de la végétation, "tropicalistes" ou non, rassemblés l'année suivante, à l'occasion d'un colloque (EMBERGER, 1966), émirent des opinions différentes. LEBRUN & TROCHAIN (Afrique), VIDAL (Laos), STEHLE (Caraïbes) se saisissent au contraire, de la notion de type biologique pour en faire l'application aux formations végétales des tropiques, tout en modifiant plus ou moins les significations, afin de les adapter aux milieux sans hiver. L'année suivante (1966), MANGENOT fit une nouvelle analyse de la question pour la clarifier et mettre en évidence certaines notions lui paraissant importantes, il proposa de retenir les types fondamentaux proposés par RAUNKIAER, mais en élargissant leurs significations: entre arbres, grands ou petits (phanérophytes de RAUNKIAER¹,

¹Avec Raunkiaer, nous distinguons, parmi les phanérophtes, les quatre catégories: méga-, méso-, micro- et nano-. Nous classons les espèces dans l'une ou l'autre de ces catégories d'après les dimensions maximales qu'elle peut atteindre avec l'âge dans les conditions du milieu optimales.

arbrisseaux nains ou herbes à tiges pérennes (chaméphytes), herbes à tiges fugaces portées par un organe pérenne (hémicryptophytes) ou profonds (géophytes), herbes annuelles (thérophytes) existent des différences qui, dans n'importe quelles conditions de climat, sont décisives pour la résistance à certaines intempéries (par exemple, en région tropicale, la sécheresse ou les feux de brousse), mais sont significatifs aussi à d'autres points de vue plus généraux et même universels. Entre les types biologiques *sensu* Raunkiaer et la durée longue ou courte, du cycle, c'est-à-dire des générations, existent certains liens: la plupart des arbres vivent plus longtemps que les herbes. Or, la vitesse de variation d'une espèce dans le temps est évidemment plus rapide, en principe pour une plante à cycle court que pour une plante à cycle long. Les types biologiques de Raunkiaer sont liés aussi au mode d'occupation rapide, mais précaire des sols. A l'inverse, les arbres forment une couverture épaisse, stable et prolongée. Ainsi conçue, la notion de type biologique et le mode de répartition de ceux-ci dans chaque famille contribuent à en caractériser le profil par la mise en évidence de la part qu'elle prend dans la constitution des grandes formations végétales, primaires et secondaires.

Tout autres sont les notions de **formes de spécialisation** ⑧: elles ne concernent ni la dimension, ni les relations des organes aériens et souterrains, ni la durée du cycle, caractères universels, mais des particularités remarquables de l'organisation (lianescence et ses modalités variées; racines aériennes ou contreforts remarquables; succulence, caulinaires et foliaires; monocaulie; cauliflorie; monocarpie, etc.) ou du mode de vie (hydrophytes immergés, enracinés ou flottants; héliophytes; rhéophytes; épiphytes et saxicoles; parasites et mycotrophes, chlorophylliens ou sans chlorophylle) ou de l'organisation et du mode de vie. Elles figurent de manière facultative, à l'extrême droite.

Pour chaque taxon, une liste d'**échantillons de référence** (*specimina visa*) est donnée ⑨. Pour chaque échantillon, sont cités dans l'ordre: la localité; la date de récolte, le collecteur et le numéro. L'absence d'une de ces informations est signalée par les codes suivants: s.loc.: pas de localité; s.d.: pas de date de récolte; s.n.: pas de numéro de récolte.

Un **bref commentaire** ⑩ est parfois ajouté à la présentation d'un taxon en donnant des informations supplémentaires sur sa rareté ou son extinction supposée ou encore sur l'origine pour les taxons naturalisés.

A la suite de l'énumération des taxons spécifiques ou subs spécifiques, l'avant-dernier volet de l'inventaire au sein d'une famille est un texte court qui apporte, s'il y a lieu, des précisions complémentaires, résume les enseignements que l'on peut dégager des listes et achève de caractériser la physionomie de la famille en Côte-d'Ivoire.

Le dernier volet concerne les plantes non africaines, volontairement introduites, ayant des intérêts économiques quelconques: plantes alimentaires, médicinales, ornementales, etc. Pour chacune des espèces, un court texte indique son pays d'origine, son utilisation ainsi que sa répartition en Côte-d'Ivoire; pour les espèces plus rares, leurs lieux de culture, dans le pays, sont signalés avec précision.

Les renvois aux références bibliographiques apparaissant dans le texte renvoient à la bibliographie publiée en fin du volume II de la flore.